

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2013

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013.....	8
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	12
2.1.	Modalités de tarification	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes.....	18
3.	Indicateurs de performance	19
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	19
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	19
3.2.1.	Définition jusqu'en 2012 (P103.2A).....	20
3.2.2.	Définition à partir de 2013 (P103.2B).....	20
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	22
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	23
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	23
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	24
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Branchements en plomb.....	26
4.2.	Montants financiers.....	26
4.3.	État de la dette du service	26
4.4.	Amortissements	26
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	27
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	29

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

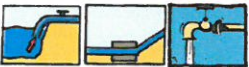
- Nom de la collectivité : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> St Victor	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ARCHIGNAT, AUDES, CHAMBERAT, CHAZEMAIS, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTLUCONNAISE, COURCAIS, DOMERAT, HURIEL, LA CHAPELAUDE, LAMAIDS, LIGNEROLLES, MESPLES, PREMILHAT, QUINSSAINES, SAINT-DESIRE, SAINT-ELOY-D'ALLIER, SAINT-MARTINIEN, SAINT-PALAIS, SAINT-SAUVIER, SAINT-VICTOR, TEILLET-ARGENTY, TREIGNAT, VIPLAIX
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 26/10/1995 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service

* Approbation en assemblée délibérante

- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. **Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 24 539 habitants au 31/12/2013 (24 828 au 31/12/2012).

1.4. **Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 13 629 abonnés au 31/12/2013 (13 600 au 31/12/2012).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

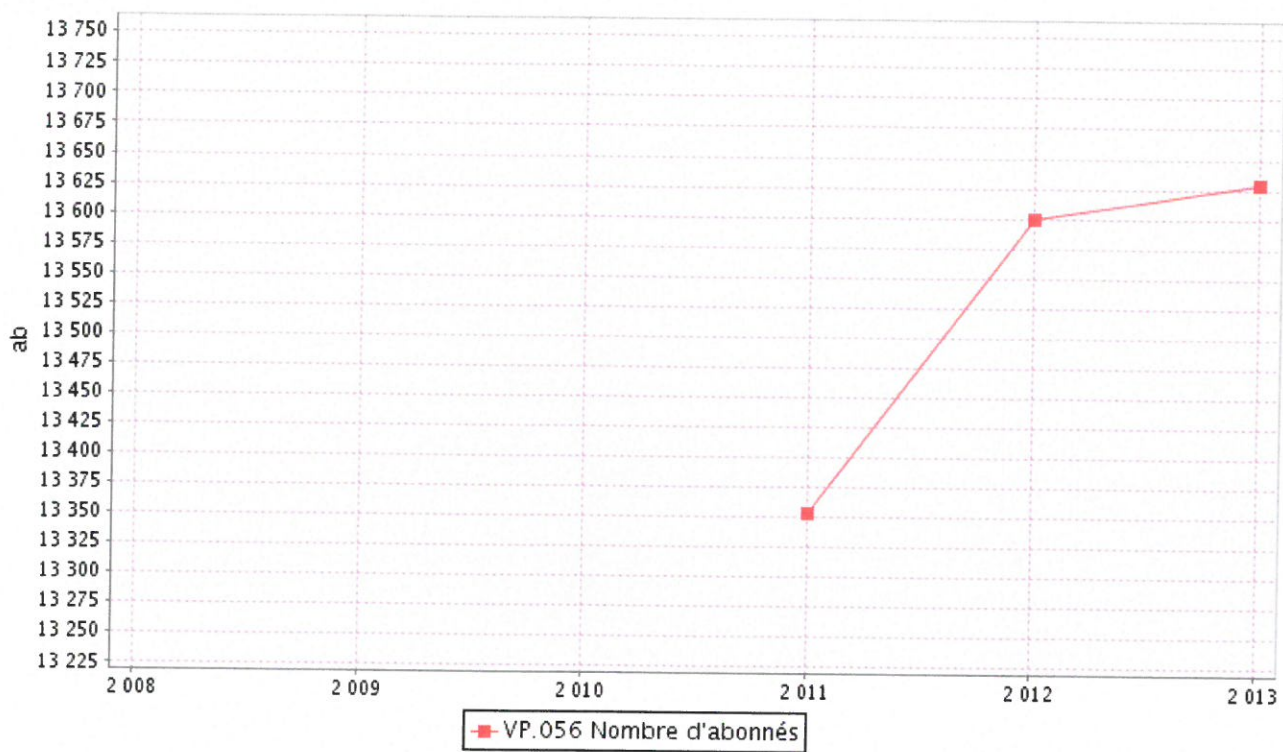
Commune	Nombre total d'abonnés avec conso 31/12/2012	Nombre d'abonnés domestiques avec conso au 31/12/2013	Nombre d'abonnés Non domestiques en avec conso au 31/12/2013	Nombre total d'abonnés avec conso au 31/12/2013	Variation en %
ARCHIGNAT	231	169	33	202	-12,55%
AUDES	275	219	30	249	-9,4%
CHAMBERAT	259	166	49	215	-16,99%
CHAZEMAIS	320	247	31	278	-13,13%
COURCAIS	257	180	27	207	-19,46%
DOMERAT	4515	4274	209	4483	-0,71%
HURIEL	1495	1317	86	1403	-6,15%
LA CHAPELAUDE	608	496	52	548	-9,87%
LAMAIDS	101	90	8	98	-2,97%
LIGNEROLLES	376	333	19	352	-6,38%
MESPLES	121	90	18	108	-10,74%
PREMILHAT	1053	959	83	1042	-1,04%
QUINSSAINES	712	652	31	683	-4,07%
SAINT-DESIRE	376	276	50	326	-13,30%
SAINT-ELOY-D'ALLIER	74	47	9	56	-24,32%
SAINT-MARTINIEN	341	262	27	289	-15,25%
SAINT-PALAIS	199	133	16	149	-25,13%
SAINT-SAUVIER	337	218	43	261	-22,55%
SAINT-VICTOR	665	568	76	644	-3,16%
TEILLET-ARGENTY	327	280	16	296	-9,48%
TREIGNAT	381	268	44	312	-18,11%
VIPLAIX	346	235	52	287	-17,05%
Total abonnés avec conso	13 369			12 488	-6,59%
Abonnés sans conso	231			1 141	393,94%
Total abonnés	13 600			13 629	0,21%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,62 abonnés/km au 31/12/2013 (13,59 abonnés/km au 31/12/2012).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,8 habitants/abonné au 31/12/2013 (1,83 habitants/abonné au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique

rapportée au nombre d'abonnés) est de 92,95 m³/abonné au 31/12/2013. (96,03 m³/abonné au 31/12/2012).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



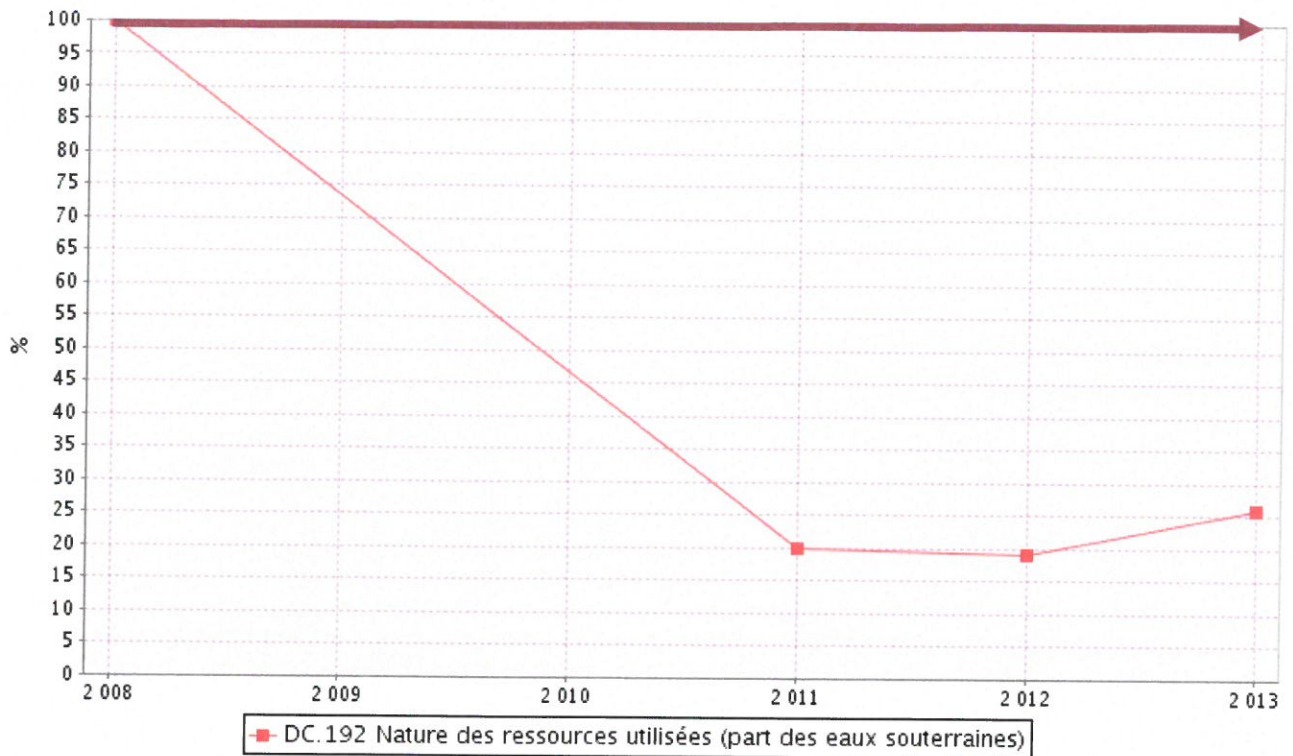
Le service public d'eau potable prélève 394 080 m³ pour l'exercice 2013 (338 520 pour l'exercice 2012).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
Les Patureaux - Puits n° 6	Eau souterraine	1075 m3/j	43 215	49 260	+14%
Les Patureaux - Puits n° 13	Eau souterraine	1075 m3/j	43 215	49 260	+14%
Les Patureaux - Puits n° 4	Eau souterraine	1075 m3/j	43 215	49 260	+14%
Les Patureaux - Puits n° 1	Eau souterraine	1075 m3/j	43 215	49 260	+14%
Les Patureaux - Puits n° 7	Eau souterraine	1075 m3/j	43 215	49 260	+14%
Les Patureaux - Puits n° 5	Eau souterraine	1075 m3/j	43 215	49 260	+14%
Les Patureaux - Puits n° 3	Eau souterraine	1075 m3/j	43 215	49 260	+14%
Les Patureaux - Puits n° 2	Eau souterraine	1075 m3/j	43 215	49 260	+14%
Total		8600 m3/j	345 720	394 080	+14%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %

A l'échelle du SIVOM, l'eau du SPEC et celle de Sidiailles sont utilisées. Il en résulte que l'eau souterraine de Saint Victor représente 26% de l'eau distribuée sur le territoire du SIVOM, le reste, soit la majorité résultant d'eaux superficielles.



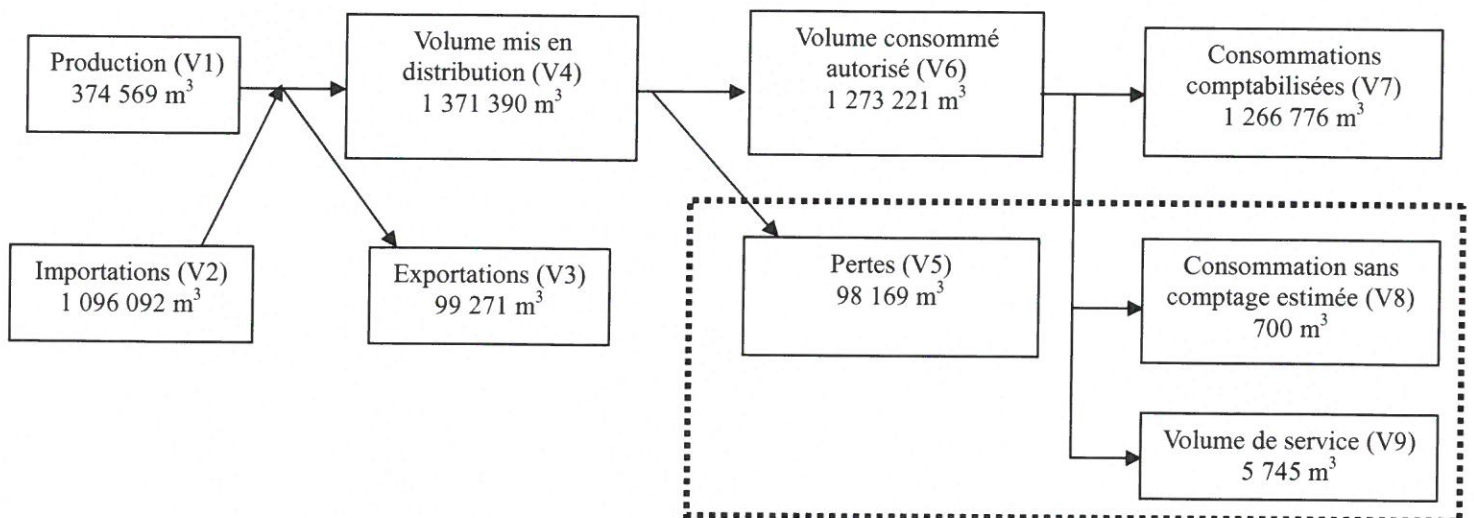
1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : Sans Objet

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2013



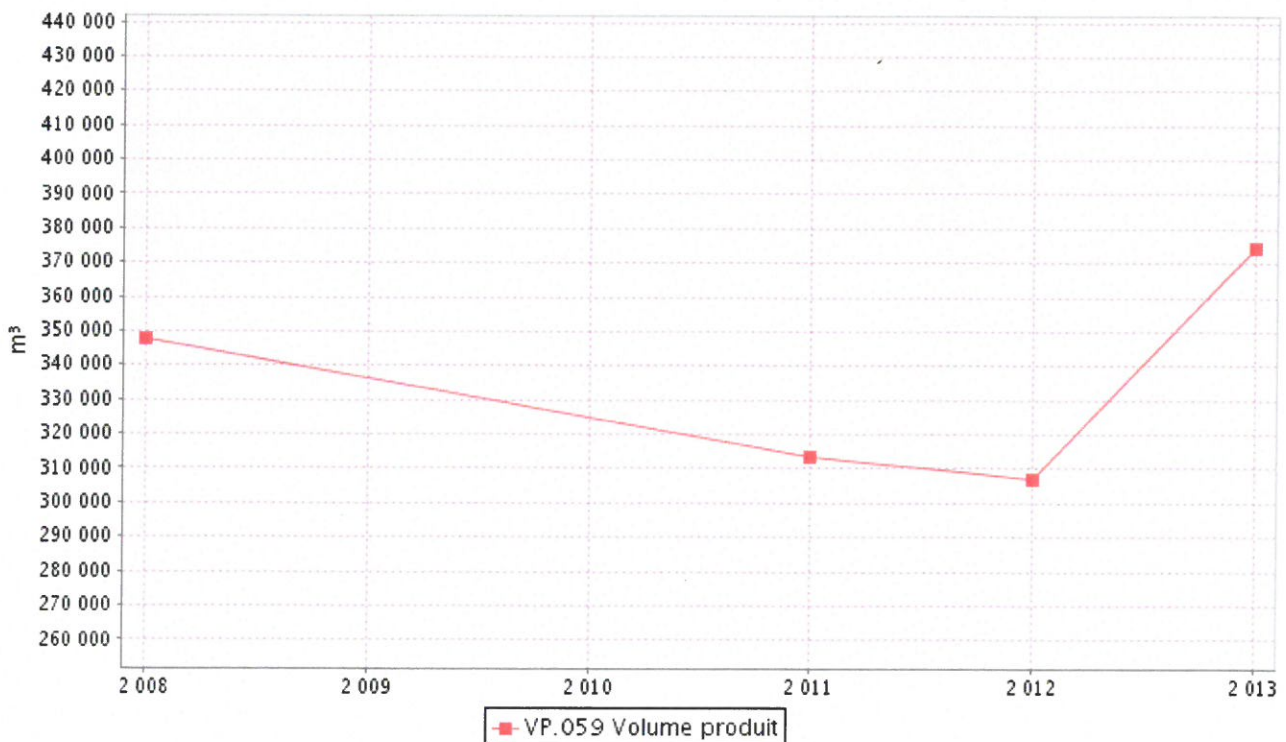


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de Saint Victor	Aération, oxydation au KMNO ₄ , filtration, neutralisation, post désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2012 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
Les Patureaux - Puits n° 6	38 368	46 821	22%	80
Les Patureaux - Puits n° 13	38 368	46 821	22%	80
Les Patureaux - Puits n° 4	38 368	46 821	22%	80
Les Patureaux - Puits n° 1	38 368	46 821	22%	80
Les Patureaux - Puits n° 7	38 368	46 821	22%	80
Les Patureaux - Puits n° 5	38 368	46 821	22%	80
Les Patureaux - Puits n° 3	38 368	46 821	22%	80
Les Patureaux - Puits n° 2	38 368	46 821	22%	80
Total du volume produit (V1)	306 944	374 569	22%	80



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournis seur	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2013
SPEC	1209 032	1 002 108	-17%	
Montluçon	35 511	33 651	-5.23%	
Barassier / Région Minière	3 967	4 572	+15.5%	
Sidiailles <i>Service de marche et Boischaud</i>	58 030 (totalément échangés)	55 761 importés (dont 17 004 m ³ achetés -reste échangé par exportation)		
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 249 241	1 096 092	-12,3%	80

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 063 063	997 299	-6,2%
Abonnés non domestiques	243 004	269 477	10,9%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 306 067	1 266 776	-3%
<i>Service de région minière pour Vaux</i>	76 578	50 131	
<i>Service de Gouzon</i>	25 700	10 180	
<i>Service de Vallon (rive droite du cher)</i>	208	203	
<i>Service de marche et Boischaud</i>	58 030	38 757(échangés)	
Total vendu à d'autres services (V3)	102 486	99 271	-3,1%

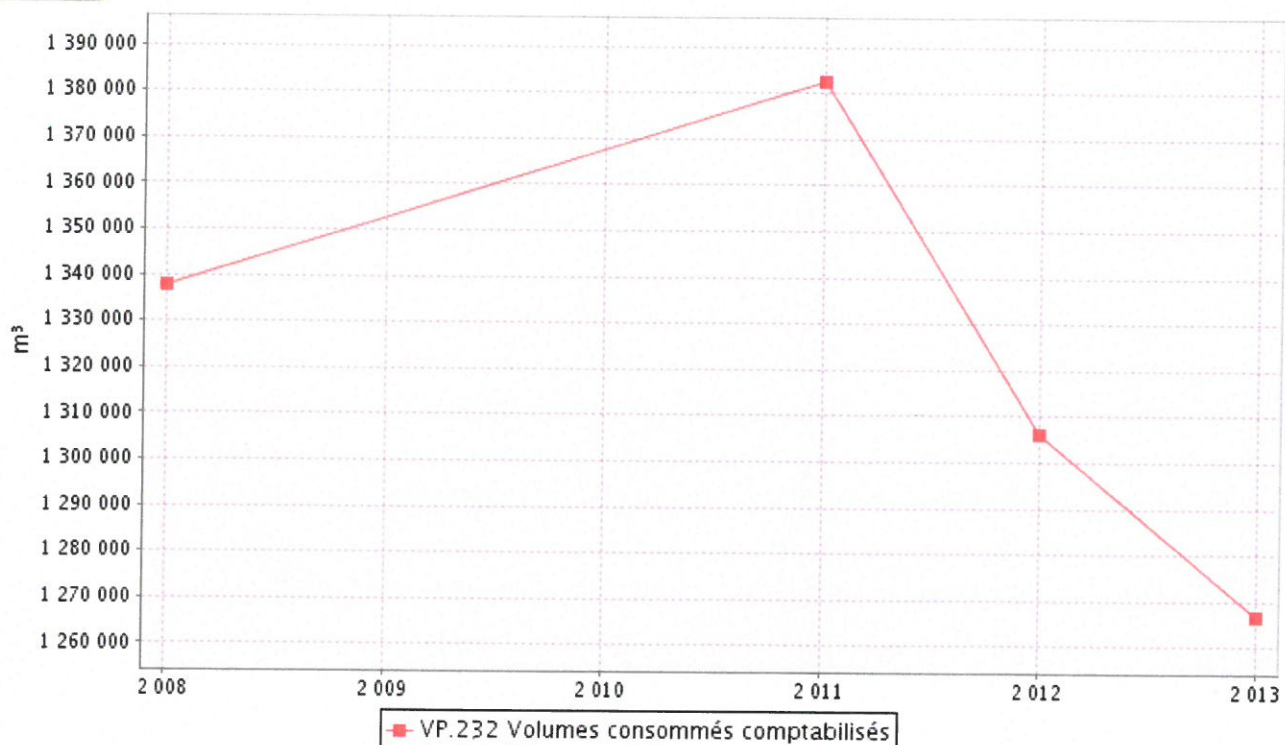
(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Attention : Variation du mode de calcul

► En 2012, le volume importé de Sidiailles -marche et Boischaud - n'était pas inclus dans le volume total. En 2013, il est inclus en totalité (toutefois seuls 17 004 m³ ont été achetés, le reste étant échangé).

► De même pour les volumes vendus, en 2012, les volumes de Sidiailles -marche et Boischaud- ne sont pas comptabilisés dans les volumes vendus. Ils le sont toutefois en 2013 au titre des volumes exportés.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 989	700	-86%
Volume de service (V9)	14 153	5 745	-59,4%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2012 en m3/an	Exercice 2013 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 325 209	1 273 221	-3,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 001 kilomètres au 31/12/2013 (1 001 au 31/12/2012).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	62,3 €	62,3 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	1,61 €/m ³	1,61 €/m ³
	De 120 m ³ à 800 m ³	1.61€/m ³	1.61€/m ³
	800 à 15000 m ³	1.24€/m ³	1.24€/m ³
	Sup 15000	1.04 € :m3	1.04€ /m3
Autre : _____		€	€
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,24 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre :SMEA_____	0,13 €/m ³	0,13 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

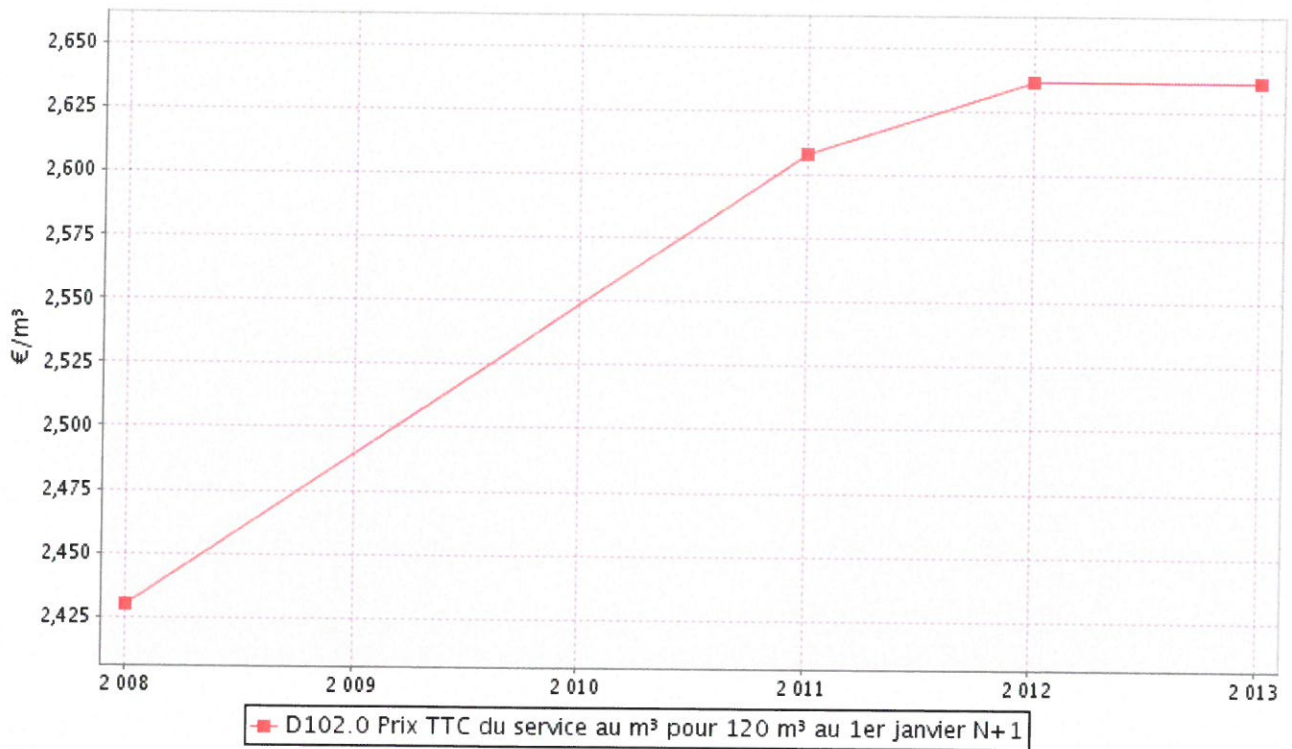
- Délibération du 14/03/12 effective à compter du 1/01/2013 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 26/03/13 effective à compter du 1/01/2014 fixant les tarifs du service d'eau potable...
- Délibération du 19/12/13 effective à compter du 1/01/14 fixant le bordereau des prix du SIVOM
- Délibération du 13/12/2012 effective à compter du 1/01/2013 fixant le bordereau des prix du SIVOM.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	62,30	62,30	0%
Part proportionnelle	193,20	193,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	255,50	255,50	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	—	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	—%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	0,00	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	28,80	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	—%
Autre :	15,60	15,60	0%
TVA	16,49	16,49	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	60,89	60,89	0%
Total TTC	316,39	316,39	0%
Prix TTC au m³	2,64	2,64	0%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Tableau des tarifs unitaires par commune

Commune	abonnement		prix au m ³ sivo		redevance simea au m ³		redevance agence de l'eau au m ³		Prix au 01/01/2013 en €/m ³ pour 120 m ³		abonnement		prix au m ³		redevance simea au m ³		redevance agence de l'eau au m ³		Prix au 01/01/2014 en €/m ³ pour 120 m ³								
ARCHIGNAT	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
AUDES	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
CHAMBERAT	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
CHAZEMAIS	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
COURCAIS	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
DOMERAT	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
HURIEL	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
LA CHAPELAUDE	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
LAMAIDS	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
LIGNEROLLES	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
MESPLES	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
PREMILHAT	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
QUINSSAINES	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
SAINT-DESIRE	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
SAINT-ELOY-D'ALLIER	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
SAINT-MARTINIEU	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
SAINT-PALAIS	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57
SAINT-SAUVIER	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57
SAINT-VICTOR	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50	62,3		1,61		0,13		0,24		2,50
TEILLET-ARGENTY	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57
TREIGNAT	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57	62,3		1,61		0,13		0,31		2,57

VIPLAIX	62,3	1,61	0,13	0,31	2,57	62,3	1,61	0,13	0,31	2,57
---------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Tableau des tarifs pour 120 m³

Commune	abonnement		prix au m ³	redevance smeau m ³	redevance agence de l'eau au m ³	Prix au 01/01/2013 120m ³ - €HT/m ³	abonnement	prix au m ³	redevance smeau m ³	redevance agence de l'eau au m ³	redevance de l'eau au m ³	Prix au 01/01/2014 120m ³
	62,3	1,61										
ARCHIGNAT	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
AUDES	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
CHAMBERAT	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
CHAZEMAIS	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
COURCAIS	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
DOMERAT	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
HURIEL	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
LA CHAPELAUDE	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
LAMAIDS	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
LIGNEROLLES	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
MESPLES	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
PREMILHAT	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
QUINSSAINES	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
SAINTE-DESIRES	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
SAINTE-ÉLOI-D'ALLIER	62,3	193,2	15,6	37,2	308,3	62,3	193,2	15,6	37,2	308,3	28,8	299,90
SAINTE-MARTINIEN	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90
SAINTE-PALAIS	62,3	193,2	15,6	37,2	308,3	62,3	193,2	15,6	37,2	308,3	28,8	299,90
SAINTE-SAUVIER	62,3	193,2	15,6	37,2	308,3	62,3	193,2	15,6	37,2	308,3	37,2	308,30
SAINTE-VICTOR	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	62,3	193,2	15,6	28,8	299,9	28,8	299,90

TEILLET-ARGENTY	62,3	193,2	15,6	37,2	308,3	62,3	193,2	15,6	37,2	308,30
TREIGNAT	62,3	193,2	15,6	37,2	308,3	62,3	193,2	15,6	37,2	308,30
VIPLAIX	62,3	193,2	15,6	37,2	308,3	62,3	193,2	15,6	37,2	308,30

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2013 sont de 1 266 776 m³/an (1 306 067 m³/an en 2012).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2012 en €	Exercice 2013 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 854 292	2 740 047	
<i>dont abonnements</i>	809 379.29	857 446.02	
Recette de vente d'eau en gros	74 141.34	42 860	
Recette d'exportation d'eau brute		0	
Régularisations des ventes d'eau (+/-)		0	
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux	175 508	90 841.09	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (remboursement personnel par assurance, remboursement de personnel à disposition, autre prestation, taxe et redevance diverse)	513 040.4	512 314	
Dont taxe et redevance (SMEA, agence de l'eau)	474 335	420 958	
Total des recettes réelles	3 616 981	3 386 062.7	

Recettes globales : Total des recettes réelles au 31/12/2013 : 3 386 062.7 € (3 616 981 € au 31/12/2012).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013
Microbiologie	59	0	63	3
Paramètres physico-chimiques	61	1	66	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2012	Taux de conformité exercice 2013
Microbiologie (P101.1)	100%	95,2%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,4%	100%

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux*



Cet indice change de définition à partir de l'exercice 2013 : il convient d'adapter ce chapitre en fonction de l'exercice et de remplir à la main le tableau relatif au P103.2B, le cas échéant.

3.2.1. Définition jusqu'en 2012 (P103.2A)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2012	Exercice 2013
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Non	Oui
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Oui	Oui
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Oui	Oui
Les grands ouvrages – réservoirs, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2013 est 90 (80 en 2012).

3.2.2. Définition à partir de 2013 (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Oui (1) (2) : 10 points non : 0 point	0
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	(1) Oui = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	(2) 50% minimum = condition supplémentaire à remplir pour prendre en compte les 10 points de la VP.238	
		Au-delà de 50% : de 1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.244 (3)	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245 (3)	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	85

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

(3) n'est pas pris en compte si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

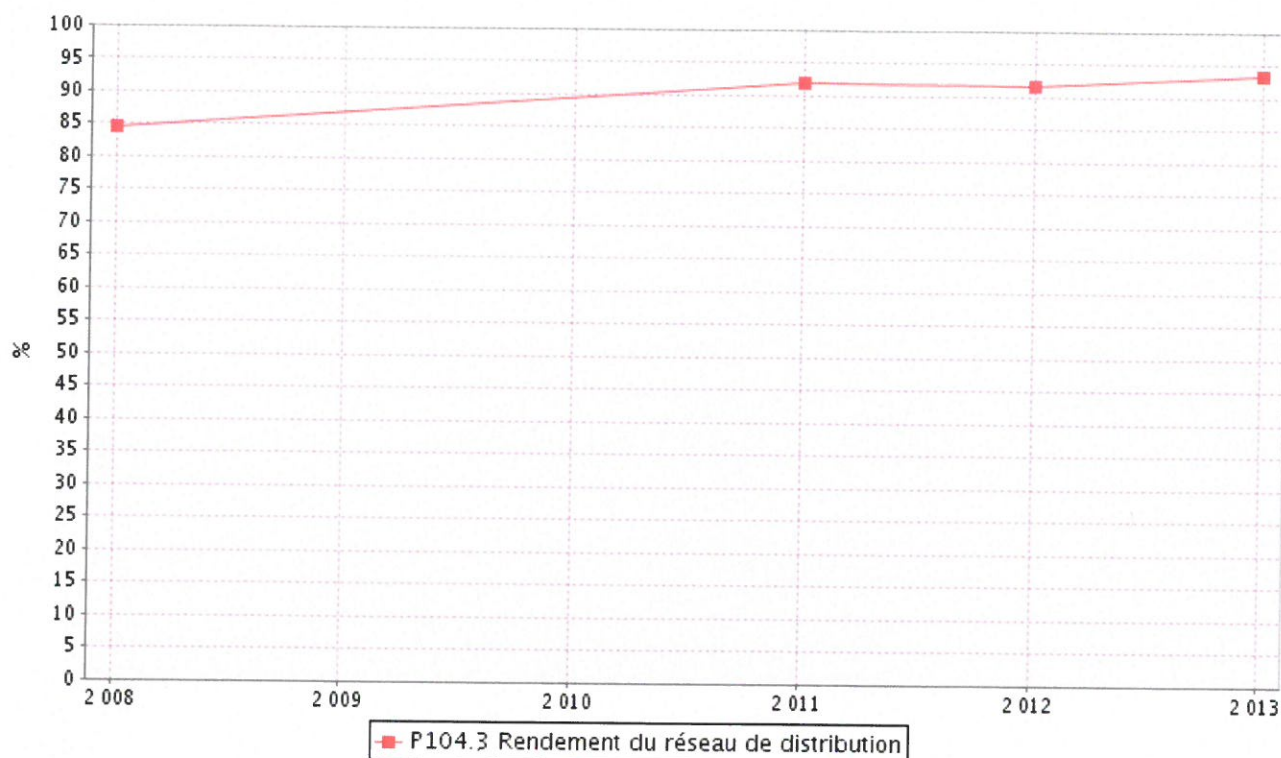
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2012	Exercice 2013
Rendement du réseau	91,7 %	93,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,91	3,76
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	0,9 %	0,9 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,3 m³/j/km (0,4 en 2012).

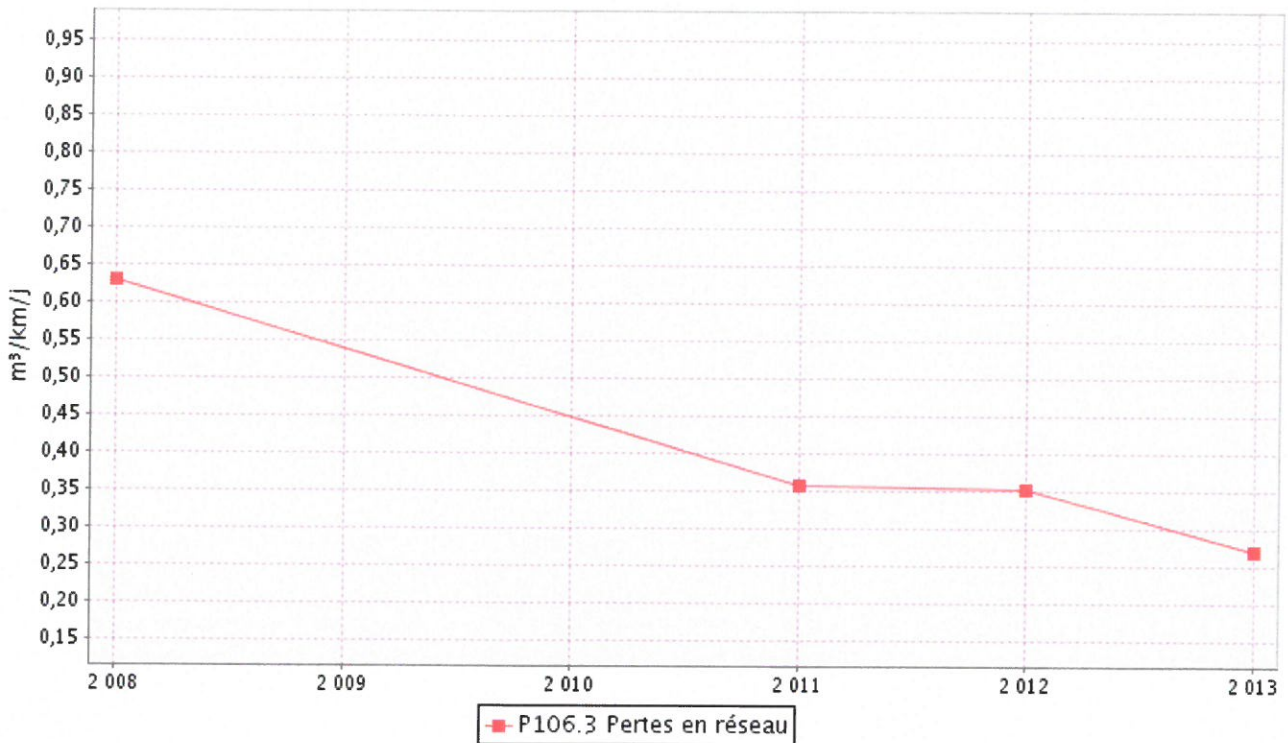
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2013, l'indice linéaire des pertes est de 0,3 m³/j/km (0,4 en 2012).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire renouvelé en km		6.65	8	2.04	4.325

Au cours des 5 dernières années, 21,02 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2013, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,42% (0,33 en 2012).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2013, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2012).

4. Financement des investissements

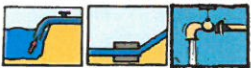
4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2012	Exercice 2013
Nombre total des branchements	13600	13629
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.01%	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2012	Exercice 2013
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	769 393	713 190
Montants des subventions en €	351 883.55	13 466.01
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2012	Exercice 2013
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		6 387 103.68	5 947 021.63
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	4 637 547.74	4 371 758.72
	en intérêts	1 749 555.94	1 575 262.91

4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 713 110.67 € (632 719.89€ en 2012).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en place de turbidimètre en entrée de réservoirs de têtes	Valider par SMEA	23 000
Suivi de la qualité des eaux et purge curative en 2014/15	Fonctionnement	0
Amélioration du service SIG / informatique	7500 €	0
Etude de compteurs intermédiaires		0
Réfection des cuves	124000+220000	220000+235000
Remplacement de vieux compteurs	36000	24000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de réfection Chambérat / Courçais*	Achèvement 2015	

Présentation en 2012 – validé SOUS LA FORME DE TRANCHE VALIDÉE CHAQUE ANNÉE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2013, le service a reçu 93 demandes d'abandon de créance et en a accordé 93 (CSE). 9 598,83 € ont été abandonnés, soit 0,0076 €/m³ pour l'année 2013 (0,0134 €/m³ en 2012).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Association – ouest allier Burkina faso	2000

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2012	Exercice 2013
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 828	24 539
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,64	2,64
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	95,2%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,4%	100%
P103.2A	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91,7%	93,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,4	0,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,4	0,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,33%	0,42%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0134	0,0076

Document annexe 1 : Factures 120 m3

**AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 026213**

Référence : 2013-26213

Emis le : 07 mars 2013

Exp. TRESORERIE HURIEL COURCAIS 03380 HURIEL

Adresse de consommation
51 RUE MARX DORMOY
BAT B1
03410 DOMERAT

RUE DE L'ABREUVOIR
RICROS
03410 DOMERAT

PERIODE : Consommation 2013

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
Eau (DOMERAT)					
Abonnement T1 (Diam. 15 à 32)	1	62,30	3,43	5,50	62,30
Consommation Eau (de 1 à 800 m³)	120	1,61	10,63	5,50	193,20
Redevance pollution d'origine domestique	120	0,24	1,58	5,50	28,80
Cotisation SMEA	120	0,13	0,86	5,50	15,60
Total Hors Taxe					299,90
Total T.V.A.					16,50
Total à payer (€) :					316,40

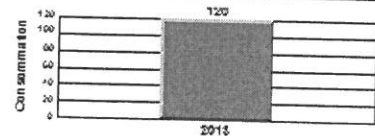
Ce montant est à régler avant le : 12/04/2013

Détail T.V.A. Eau : (5.5%)
16,50

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M³
01411	019945	compteur releve par l'abonne	18/01/2013-2497	31/01/2013-2617	120

Historique de consommation

2013
120 M³



TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout règlement

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT - Rôle N° 01

Régularisation
du 01/01/2013 au 31/12/2013

Exercice	N° Facture	Emis le	Payeur	Bordereau	Titre	Total à Payer (€)
2013 / 5	026213	07/03/2013	Ab. N° 01411 RUE DE L'ABREUVOIR RICROS 03410 DOMERAT	X	X	316,40

Payable à : TRESORERIE HURIEL COURCAIS

Commune Réf. : DOMERAT

**AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 020862**

Référence : 2013-TR-00-20862

Emis le : 29 août 2013

Exp. TRESORERIE HURIEL COURCAIS 03380 HURIEL

18 LARBORET

03380 TREIGNAT

Adresse de consommation
18 LARBORET
03380 TREIGNAT

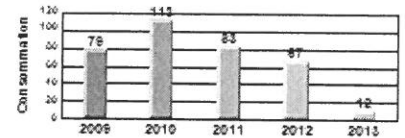
PERIODE : Consommation 2013

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.	
Eau (TREIGNAT)						
Abonnement T1 (Diam. 15 à 32) DU 01/01/2013 AU 29/03/2013	1	62,30	3,43	5,50	62,30	
Consommation Eau (de 1 à 800 m³)	120	1,61	10,63	5,50	193,20	
Redevance pollution d'origine domestique	120	37,20	2,04	5,50	39,24	
Cotisation SMEA	120	0,13	0,86	5,50	15,60	
Ce montant est à régler avant le : 03/10/2013					Total Hors Taxe	310,34
Réglez par Carte Bancaire sur internet : www.tipi.budget.gouv.fr					Total T.V.A.	17,07
- Identifiant Collectivité : 005811					Total à payer (€) :	327,41
- Référence : 2013-TR-00-20862						

Détail T.V.A. Eau : (5,5 %)
17,07

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M³
00061	97EA125356	Compteur vu	03/10/2012-1449	29/03/2013-1569	120

Historique de consommation	2009	2010	2011	2012	2013
	79 M³	113 M³	83 M³	67 M³	120 M³



TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout règlement

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT - Rôle N° 87

Partants
du 01/01/2013 au 31/12/2013

Exercice	N° Facture	Emis le	Payeur	Bordereau	Titre	Total à Payer (€)
2013 / 4	020862	29/08/2013	Ab. N° 00061 18 LARBORET 03380 TREIGNAT	102	209	327,41

Payable à : TRESORERIE HURIEL COURCAIS

Commune Réf. : TREIGNAT

Document 2 annexe : Note de l'agence de l'eau



Etablissement public du ministère chargé du développement durable

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Édition mars 2014
CHIFFRES 2013

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,9 € TTC/m³ et de 3,7 € TTC/m³ dans le bassin Loire-Bretagne (estimation Loire-Bretagne 2013 d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

■ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût

s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

■ Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Elle est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.

■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la loi). **Conseil d'administration et comité de bassin sont composés de représentants de toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.** Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :

www.eau-loire-bretagne.fr
www.prenons-soin-de-leau.fr



COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 12 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 375 millions d'euros dont 302 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances

en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2013

Pour dépolluer les eaux

- 1 360 projets vont améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement des villes
- La quasi-totalité des stations d'épuration des villes est désormais conforme aux normes européennes. Une conformité à maintenir !
- 64 000 assainissements non collectifs sont contrôlés avec une aide de l'agence et 1 650 sont réhabilités

Pour lutter contre les pollutions diffuses et toxiques

- Des mesures agro-environnementales sont contractualisées sur 16 400 hectares supplémentaires
- 3 164 km de haies et talus sont restaurés depuis 2007 dans le cadre du programme Breizh-bocage
- 174 communes et communautés urbaines sont aidées pour leur démarche « zéro phyto »
- 87 actions de réduction des pollutions à la source sont engagées dans l'industrie
- Des programmes de protection sont en cours pour 107 des 137 captages prioritaires « Grenelle »

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 958 km de cours d'eau sont restaurés
- 126 ouvrages sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 5 250 hectares de zones humides sont restaurés et entretenus, dont 700 par acquisition

Pour préserver le littoral

- 514 projets sont engagés pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied et la conchyliculture et pour réduire les pollutions portuaires
- 1 200 diagnostics d'exploitations sont financés dans les bassins versants des huit baies à algues vertes

Pour une gestion solidaire des eaux

- 415 000 personnes bénéficient des projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, essentiellement en Afrique sub-saharienne

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) planifient la gestion de l'eau sur le territoire ; elles couvrent 84 % du bassin Loire-Bretagne
- 354 opérations territoriales sont en cours sur 92 % du bassin avec des syndicats de bassin versant ou de rivière pour réduire les pollutions diffuses et restaurer les milieux aquatiques
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements
- 2 millions de résultats sur la qualité des eaux et des cours d'eau sont intégrés dans la base de données « Osur » accessible depuis le site internet de l'agence de l'eau

Des retours d'expériences, des guides, des cahiers des charges types pour aider les collectivités à préserver l'eau et les milieux aquatiques

- *Le curage des lagunes d'épuration, guide méthodologique*
 - *L'atlas de l'assainissement non collectif*
 - *Un modèle de cahier des charges pour l'étude du patrimoine eau potable*
 - *Agir pour l'eau, les espaces, les espèces, recueil d'expériences dans le cadre du Plan Loire*
 - *Cahier des charges type pour la réalisation des profils de baignade*
 - *Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux, guide méthodologique*
 - *Informier et animer le débat public sur l'eau, recueil d'expériences*
 - *Les Trophées de l'eau 2013, douze actions exemplaires pour l'eau*
- Ces documents sont disponibles sur www.eau-loire-bretagne.fr, rubrique collectivités*



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (**Sdage**).

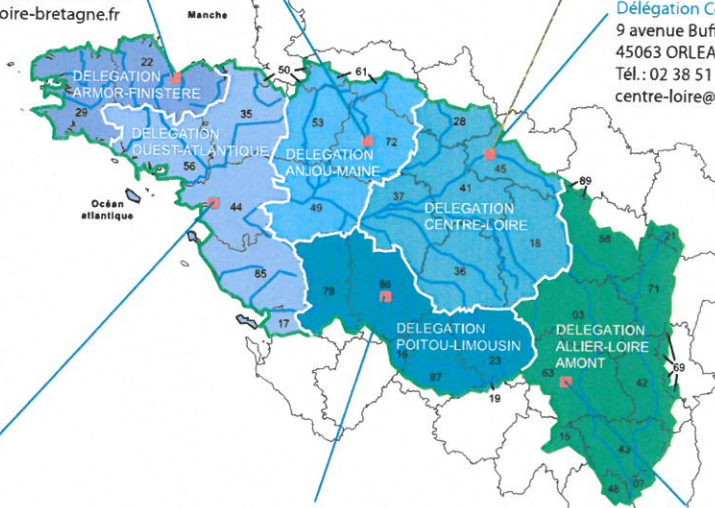
Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Délégation Armor-Finistère
 Parc technologique du Zoopôle
 Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
 18 rue du Sabot
 22440 PLOUFRAGAN
 Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
 armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine
 17 rue Jean Grémillon - CS 12104
 72021 LE MANS CEDEX 2
 Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
 anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
 webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
 9 avenue Buffon - CS 36339
 45063 ORLEANS CEDEX 2
 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25
 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Ouest atlantique
 1 rue Eugène Varlin - CS 40521
 44105 NANTES CEDEX 4
 Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
 ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
 7 rue de la Goëlette - CS 20040
 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
 Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
 19 allée des eaux et forêts
 Site de Marmilhat sud - CS 40039
 63370 LEMPDES
 Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 10 régions et 36 départements en tout ou partie, 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Loire-Bretagne

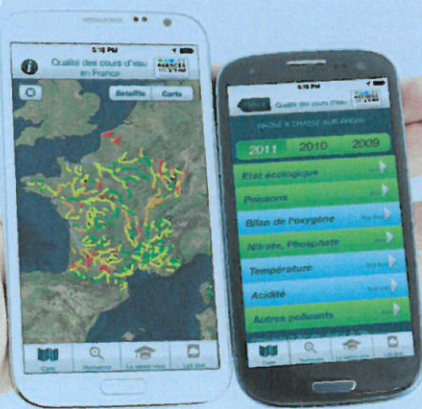
CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

sur votre mobile

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau



www.lesagencesdeleau.fr

Document 3 annexe : ARS Bilan annuel

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2013

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : S. P. E. C.



Les données de ce rapport sont extraites du *Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)*

ARS d'Auvergne délégation territoriale de l'Allier

20, rue Aristide Briand - 03400 YZEURE - Tél : 04 70 48 36 29 - ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) définit les modalités d'alimentation en eau des collectivités humaines : L' arrêté préfectoral doit autoriser l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine et déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et d'établissement des périmètres de protection du captage.

Le non respect de ces dispositions peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, des sanctions pénales sont prévues par les articles L 1324-1 à L 1324-5 du Code de la Santé Publique.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les dispositions du Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) sont respectées.

Les documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu' elle est connue de l' ARS - D.T.03, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE						
Nom	Usage de l'installation	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Protection O/N	Etat de la procédure
PRAT - LE CHER	AEP	PRISE AU FIL DE L'EAU	TEILLET-ARGENTY	06441X0025	18/02/2008	06/12/2012	25/02/2013	25/02/2013	Oui	Procédure terminée (captage public)

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

- PH** : pH à 20°C (unité pH)
TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté
CDT 25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)
CALCOC2 : Equilibre calco carbonique : 2 : eau à l'équilibre, --- 0 : eau incrustante, 1 : eau légèrement incrustante, --- 3 : eau légèrement agressive, 4 : eau agressive
TURBNFU : Turbidité Néphélométrique (NFU)
ECOLI : Escherichia/ Coli / 1 00ml-MF
STRF : Entérocoques / 100 ml-MS
CTF : Coliformes totaux / 100 ml-MS
BSIR : Spores et bactéries sulfito-réductrices
COT : Carbone Organique Total (en mg/l C)
NH4 : Ammonium (mg/l)
NO3 : Nitrates (mg/l)
ALTMICR : Aluminium (µg/l)
PESTOT : Somme des molécules de pesticides mesurées (µg/l)
FET : Fer total (µg/l)
MN : Manganèse (µg/l)

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
 Les résultats non conformes aux exigences de qualité apparaissent en rouge dans le tableau "détail des prélèvements".

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : PRAT

Détail des prélèvements :

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--> unité de mesure-- Limites maxi ----> différences maxi ----> différences mini ---->	CALCOC2 qualit.	PH unité pH	TH °F	TURBNFU NFU	FET µg/l	MN µg/l	BSIR n/100ml	CTF n/100ml	ECOLI n/100ml	STRF n/100ml	CDT25 µS/cm	COT mg/L C	ALTMICR µg/l	PESTOT µg/l	CLITEMG mg/L	
23/01/2013	QUINSSAINES	RESERVOIR DE COURSAGE					1,00					0	0						
				2	9,00		0,50	200,00	50,00	0	0			1100,00	2,00	200,00	0,50	0,20	
				1	6,50									200,00					
19/02/2013	SAINTE-THERENCE	RESERVOIR DE COURSAGE		4	7,65	11,39	0,72	0,00	35,00	0	0	0	0	282,00	4,25	163,00	0,01		
							0,66		23,00	0	0	0	0	219,00	5,08				
18/03/2013	SAINTE-THERENCE	RESERVOIR BUSSIÈRE				10,42	0,31	0,00	0,00	0	0	0	0	266,00	3,06				
							0,39	0,00	13,00	1	2	0	0	242,00	3,10			1,80	
25/03/2013	QUINSSAINES	RESERVOIR DE COURSAGE			7,31	9,59	0,39	0,00	13,00	1	2	0	0	242,00	3,10			0,13	
							0,50		15,00	0	0	0	0	167,00	3,02				
29/04/2013	SAINTE-THERENCE	RESERVOIR BUSSIÈRE			7,05	5,80	0,50		15,00	0	0	0	0	167,00	3,02				

Nom de l'unité de gestion : S. P. E. C. Année : 2013

Date du pré.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--> unité de mesure--> Limites maxi ----> différences maxi ----> différences mini ---->	CALCOCC qualit.	PH unité pH	TH °F	TURBNFL NFU	FET µg/l	MN µg/l	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	COT mg/L C	ALTMICR µg/l	PESTOT µg/l	CLITEMG mg/L
27/05/2013	SAINTE-THERENCE	RESERVOIR BUSSIÈRE		0	7,89	9,67	0,32	30,00	16,00	0	0	0	0	237,00	3,73	153,00	0,02	
24/06/2013	QUINSSAINES	RESERVOIR DE COURSAGE			7,65	9,49	0,21		21,00	0	0	0	239,00	2,87	103,00			
23/07/2013	SAINTE-THERENCE	RESERVOIR BUSSIÈRE			7,31	11,02	0,39		42,00	0	0	0	266,00	2,91				
26/08/2013	QUINSSAINES	RESERVOIR DE COURSAGE			7,04	11,42	0,26		18,00	0	0	0	285,00	3,27	38,00			
24/09/2013	QUINSSAINES	RESERVOIR DE COURSAGE		4	7,73	10,60	0,16	0,00	11,00	0	0	0	274,00	3,31	127,00	0,01		
16/10/2013	SAINTE-THERENCE	RESERVOIR BUSSIÈRE			7,54	10,78	0,38		70,00	0	1	0	278,00	4,07				
25/11/2013	SAINTE-THERENCE	RESERVOIR BUSSIÈRE		4	7,24	5,06	1,68	95,00	22,00	0	0	0	177,00	5,97	482,00	0,00		
02/12/2013	SAINTE-THERENCE	RESERVOIR BUSSIÈRE			7,22			14,00	5,00						65,00			
17/12/2013	QUINSSAINES	RESERVOIR DE COURSAGE			7,26	9,07	0,92		0,00	0	0	0	247,00	3,86	85,00			

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP PRAT

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Nitrites (en NO2)	0,33 mg/L	16/10/2013	00052803		0,10
Turbidité néphélobimétrique NFU	1,68 NFU	25/11/2013	00053166		1,00

Nombre de dépassement des limites de qualité : **2**

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Aluminium total µg/l	482 µg/l	25/11/2013	00053166		200,00
Ammonium (en NH4)	0,14 mg/L	26/08/2013	00052276		0,10
Ammonium (en NH4)	0,27 mg/L	24/09/2013	00052556		0,10
Bactéries coliformes /100ml-MS	2 n/100ml	25/03/2013	00050952		0,00
Bactéries coliformes /100ml-MS	INCOMPT. n/100ml	16/10/2013	00052803		0,00
Bact. et spores sulfiro-rédu./100ml	1 n/100ml	25/03/2013	00050952		0,00
Carbone organique total	4,25 mg/L C	23/01/2013	00050591		2,00
Carbone organique total	5,08 mg/L C	19/02/2013	00050789		2,00
Carbone organique total	3,06 mg/L C	18/03/2013	00050882		2,00
Carbone organique total	3,10 mg/L C	25/03/2013	00050952		2,00
Carbone organique total	3,02 mg/L C	29/04/2013	00051356		2,00
Carbone organique total	3,73 mg/L C	27/05/2013	00051428		2,00
Carbone organique total	2,87 mg/L C	24/06/2013	00051650		2,00
Carbone organique total	2,91 mg/L C	23/07/2013	00051886		2,00
Carbone organique total	3,27 mg/L C	26/08/2013	00052276		2,00
Carbone organique total	3,31 mg/L C	24/09/2013	00052556		2,00
Carbone organique total	4,07 mg/L C	16/10/2013	00052803		2,00
Carbone organique total	5,97 mg/L C	25/11/2013	00053166		2,00
Carbone organique total	3,86 mg/L C	17/12/2013	00053312		2,00
Chlorite en mg/L	1,8 mg/L	18/03/2013	00050882		0,20
Conductivité à 25°C	167 µS/cm	29/04/2013	00051356	200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	177 µS/cm	25/11/2013	00053166	200,00	1100,00

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	23/01/2013	00050591	1,00	2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	0 qualit.	27/05/2013	00051428	1,00	2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	24/09/2013	00052556	1,00	2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	25/11/2013	00053166	1,00	2,00
Manganèse total	70 µg/l	16/10/2013	00052803		50,00
Turbidité néphélogométrique NFU	0,72 NFU	23/01/2013	00050591		0,50
Turbidité néphélogométrique NFU	0,66 NFU	19/02/2013	00050789		0,50
Turbidité néphélogométrique NFU	1,68 NFU	25/11/2013	00053166		0,50
Turbidité néphélogométrique NFU	0,92 NFU	17/12/2013	00053312		0,50

Nombre de dépassement des référencesde qualité : 31

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

CAP PRAT - LE CHER

prélèvements réalisés en : 2013

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MEASUREE	VALEUR MOYENNE MEASUREE	VALEUR MAXI MEASUREE	NOMBRE DE VALEURS MEASUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
A2H	Atrazine-2-hydroxy	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			0,1
ADSP	Atrazine-déisopropyl	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			0,1
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	A2	33,00	83,83	166,00	6			
AMPA	AMPA	µg/l	A2	0,00	0,02	0,06	6			0,1
AS	Arsenic	µg/l	A2	0,00	7,78	18,00	6			50
ATRZ	Atrazine	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			0,1
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	A2	4,00	4,00	4,00	6			
CBDZ	Carbendazime	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			0,1
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	A2	126,00	136,83	159,00	6		1100	
CL	Chlorures	mg/L	A2	7,70	9,40	11,70	6		200	200
COT	Carbone organique total	mg/L C	A2	6,62	7,46	9,11	6		5000	10
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	A2	91,00	91,00	91,00	1			
DFD	Diflufenicanil	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			0,1
DIU	Diuron	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			0,1
ENDOB	Endosulfan bêta	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			0,1
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	A2	0,00	0,04	0,15	6		1,7	0,1
GPST	Glyphosate	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			0,1
MN	Manganèse total	µg/l	A2	19,00	104,83	346,00	6		100	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	A2	0,00	0,11	0,37	6		1	1,5
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	A2	0,00	0,05	0,11	6			
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	A2	2,90	7,18	13,80	6			50
PESTOT	Total des pesticides analysés	µg/l	A2	0,00	0,02	0,06	6			0,5
PH	pH	unité pH	A2	6,95	6,74	7,71	12		5,5	
SO4	Sulfates	mg/L	A2	6,70	7,67	8,50	6		9	250
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	A2	2,10	3,38	4,70	6		150	
TCPY	Triclopyr	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	A2	0,00	0,00	0,00	6			0,1
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	A2	2,17	4,52	6,69	6			

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP PRAT

prélèvements réalisés en : 2013

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
A2H	Atrazine-2-hydroxy	µg/l	T2	0,00	0,00	0,01	4			0,1
ADSP	Atrazine-déisopropyl	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T2	38,00	152,00	482,00	8	H. Exigences !	200	
AMPA	AMPA	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
AS	Arsenic	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	5			10
ATRAZ	Atrazine	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T2	0,00	0,08	1,00	13	H. Exigences !	0	
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T2	0,00	3,00	4,00	4	H. Exigences !	1	
CBDZ	Carbendazime	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T2	167,00	244,54	285,00	13	H. Exigences !	200	1100
CL	Chlorures	mg/L	T2	8,20	11,44	14,20	13			
CLITEMG	Chlorite en mg/L	mg/L	T2	0,13	0,97	1,80	2	H. Exigences !		
COT	Carbone organique total	mg/L C	T2	2,87	3,73	5,97	13	H. Exigences !	2	0,2
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,24	2,00	13	H. Exigences !	2	
DFD	Difluénicanil	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0
DIU	Diuron	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	13			0,1
ENDOB	Endosulfan bêta	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0
FET	Fer total	µg/l	T2	0,00	19,86	95,00	7			0,1
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T2	0,00	0,00	0,00	4		200	
GPST	Glyphosate	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			1,5
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T2	0,00	29,08	300,00	13			0,1
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T2	0,00	16,46	200,00	13			
MN	Manganèse total	µg/l	T2	0,00	20,79	70,00	14	H. Exigences !	50	
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T2	0,00	0,07	0,27	13	H. Exigences !	0,1	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T2	0,00	0,03	0,33	13	H. Exigences !		
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T2	1,80	8,25	15,10	13	H. Exigences !		0,1
PESTOT	Total des pesticides analysés	µg/l	T2	0,00	0,01	0,02	4			50
PH	pH	unité pH	T2	7,04	7,41	7,89	13		6,5	9
SO4	Sulfates	mg/L	T2	18,80	30,29	38,30	13			250
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T2	0,00	0,00	0,00	13			0
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	T2	1,90	5,95	8,00	13			
TCPY	Triclopyr	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			0,1
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T2	5,06	9,42	11,42	13			
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T2	0,00	0,00	0,00	4			100
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T2	0,16	0,53	1,68	13	H. Exigences !	0,5	1

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : S. P. E. C.

CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

- ** Les eaux produites à la station sont de bonne qualité bactériologique.
- ** Pour ce qui concerne les paramètres chimiques, les résultats sont sensiblement identiques à ceux des années précédentes, on constate :
 - des dépassements ponctuels des limites de qualité pour les paramètres TURBIDITE et NITRITES.
 - le non respect permanent des références de qualité pour les paramètres CARBONE ORGANIQUE TOTAL(COT), EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE, et CHLORITES.
 - le non respect chronique des références de qualité pour les paramètres Turbidité, Ammonium, Aluminium et Conductivité.
- ** La nouvelle filière de traitement a été mise en route en mars 2014, la qualité des eaux distribuées devrait présenter une amélioration.
- ** Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le syndicat doit :

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

--- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, et mettre en place les mesures prévues par l'arrêté de DUP instaurant les périmètres de protection de la ressource.

--- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).

** Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).

QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2013

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER



Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

ARS d'Auvergne délégation territoriale de l'Allier

20, rue Aristide Briand - 03400 YZEURE - Tél : 04 70 48 36 29 - ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITÉE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER	20 000	Niveau des installations : 1	Niveau des installations : 2
			TTP PRAT	CAP BARRAGE DE SIDIAILLES
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	RESEAU SAINT-VICTOR	1 800	TTP TRAITEMENT SIDIAILLES	CAP PRAT - LE CHER
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	R. MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER	1 850	TTP SAINT-VICTOR	MCA LES PATUREAUX - MEL. 8 PUIITS
			UDI RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES	TTP GOUR DU PUY - STATION

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

Le Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) définit les modalités d'alimentation en eau des collectivités humaines : L' arrêté préfectoral doit autoriser l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine et déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et d'établissement des périmètres de protection du captage.

Le non respect de ces dispositions peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, des sanctions pénales sont prévues par les articles L 1324-1 à L1324-5 du Code de la Santé Publique.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les dispositions du Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) sont respectées.

Les documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu' elle est connue de l' ARS - D.T.03, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)				SITUATION ADMINISTRATIVE						
Nom	Usage de l'Installation	Type	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis C.D.H.	Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Protection O/N	Etat de la procédure
LES PATUREAUX - PUIITS N° 1	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06192X0076	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 13	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0161	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 2	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0142	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 3	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0143	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 4	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0144	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 5	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0158	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 6	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0159	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUIITS N° 7	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0160	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution

Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH : pH à 20°C (unité pH)
TH : Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté
CDT 25 : Conductivité à 25°C (µS/cm)
CALCOC2 : Equilibre calco carbonique : 2 : eau à l'équilibre, --- 0 : eau incrustante,
 1 : eau légèrement incrustante, --- 3 : eau légèrement agressive,
 4 : eau agressive
TURBNFU : Turbidité Néphélométrique (NFU)
ECOLI : Escherichia/ Coli / 1 00ml-MF
STRF : Entérocoques / 100 ml-MS
CTF : Coliformes totaux / 100 ml-MS
BSIR : Spores et bactéries sulfito-réductrices
PHOSMET : Phosmet (phytosanitaire) (µg/l)
PESTOT : Somme des molécules de pesticides mesurées (µg/l)
COT : Carbone Organique Total (en mg/l C)
FMG : Fluorures (mg/l)
NO3 : Nitrates (mg/l)
As : Arsenic (µg/l)

NB : * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau
 Les résultats non conformes aux exigences de qualité apparaissent en rouge dans le tableau "détail des prélèvements".

**Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION
 Nom de l'installation : SAINT-VICTOR**

Détail des prélèvements :

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--> unité de mesure--> Limites maxi ----> éférences maxi ----> références mini ---->	CALCOC; qualit.	PH unité pH	TH °F	TURBNFU NFU	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	COT mg/L C	NO3 mg/L	AS µg/l	FMG mg/L	PHOSME µg/l	PESTOT µg/l	
23/01/2013	SAINTE-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR																	
25/03/2013	SAINTE-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR			7,77	10,40	0,16	0	0	0	0	317,00	3,96	6,00	0,00				
23/07/2013	SAINTE-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR			8,09	10,79	0,22	0	0	0	0	327,00	4,23	5,80	0,00				
12/11/2013	SAINTE-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR		4	7,32	8,20	0,13	0	0	0	0	267,00	4,35	7,10	0,00	0,35	0,00		0,01

**Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER**

Détail des prélèvements :

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--> unité de mesure--> Limites maxi ----> éférences maxi ----> références mini ---->	PH	TURBNFU NFU	FET µg/l	MN µg/l	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	ALTMICR µg/l	CLITEMG mg/L
15/01/2013	ARCHIGNAT	LE BOURG		8,50	0,21			0	0	0	0	1100,00	0,10	200,00	0,20
15/01/2013	DOMERAT	LE BOURG		7,50	0,96			0	0	0	0	325,00	0,00	30,00	
15/01/2013	DOMERAT	SECTEUR BRIGNAT - LE CROS		8,10	0,25			0	0	0	0	273,00	0,00	77,00	
15/01/2013	LIGNEROLLES	LE BOURG		7,20	3,75	68,00		0	0	0	0	307,00	0,00	27,00	
11/02/2013	HURIEL	LE BOURG		7,30	0,57			0	0	0	0	238,00	0,06	898,00	
11/02/2013	SAINT-MARTINIEN	LE BOURG		7,30	0,51			0	0	0	0	242,00	0,00	94,00	
11/02/2013	VIPLAIX	LE BOURG		7,30	0,57			0	0	0	0	208,00	0,00	38,00	
04/03/2013	CHAZEMAIS	LE BOURG		7,30	0,29			0	0	0	0	275,00	0,00	88,00	
04/03/2013	LA CHAPELAUDE	LE BOURG		7,30	0,43			0	0	0	0	240,00	0,09	14,00	
04/03/2013	SAINT-PALAIS	LE BOURG		7,20	0,28			0	0	0	0	245,00	0,00	22,00	
26/03/2013	AUDES	LE BOURG		7,65	0,41	12,00	0,00	0	0	0	0	249,00	0,00	20,00	
02/04/2013	COURCAIS	LE BOURG		7,60	0,62	0,00	0,00	0	0	0	0	242,00	0,00	21,00	
08/04/2013	LAMAIDS	LE BOURG		7,20	0,35	0,00	0,00	0	0	0	0	252,00	0,00	53,00	
28/05/2013	CHAMBERAT	LE BOURG		7,80	0,18			0	0	0	0	230,00	0,00	27,00	
28/05/2013	DOMERAT	LE BOURG		7,65	0,34	14,00		0	0	0	0	281,00	0,00	44,00	
28/05/2013	MESPLES	LE BOURG		7,95	0,19			0	0	0	0	238,00	0,00	88,00	0,33
10/06/2013	DOMERAT	RUE GILBERT VERNADE		7,15	0,81			0	0	0	0	166,00	0,00	116,00	

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES-->		PH	TURBNFU NFU	FET µg/l	MN µg/l	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	ALTMICR µg/l	CLITEMG mg/L
			unité de mesure-->	Limites maxi ---->												
10/06/2013	PREMILHAT	LE BOURG	9,00	2,00	6,50	0,23	200,00	50,00	0	0	0	0	1100,00	0,10	200,00	0,20
10/06/2013	TREIGNAT	LE BOURG	7,55	0,52		0,23			0	2	1	0	168,00	0,06	58,00	
17/06/2013	PREMILHAT	LE BOURG	7,20	4,28		0,52			0	0	0	0	200,00	0,00	70,00	
15/07/2013	TREIGNAT	CAMPING D'HERCULAT	7,90	3,25		4,28			0	0	0	0	156,00	0,00	805,00	
16/07/2013	CHAZEMAIS	CAMPING LES VARNES	7,60	0,14		3,25			0	0	0	0	287,00	0,00	419,00	0,38
16/07/2013	HURIEL	CAMPING LE MOULIN DE LYON	7,40	0,15		0,14			0	0	0	0	250,00	0,00	26,00	
06/08/2013	TREIGNAT	CAMPING D'HERCULAT	7,60	0,68		0,15			0	0	0	0	247,00	0,00	34,00	
12/08/2013	DOMERAT	LE BOURG	7,00	0,16		0,68			0	0	0	0	296,00	0,00	413,00	
12/08/2013	QUINSSAINES	LE BOURG	7,10	0,18		0,16			0	0	0	0	186,00	0,00	28,00	
21/08/2013	TREIGNAT	CAMPING D'HERCULAT				0,18			0	0	0	0	185,00	0,00	29,00	
03/09/2013	SAINT-SAUVIER	LE BOURG	7,50	5,90					0	0	0	0	282,00	0,00	46,00	
03/09/2013	TEILLET-ARGENTY	LE BOURG	7,10	0,11		5,90			0	0	0	0	266,00	0,00	486,00	
03/09/2013	TREIGNAT	LE BOURG	7,40	0,86		0,11			0	0	0	0	275,00	0,00	91,00	
01/10/2013	DOMERAT	HAMEAU DE RICROS	8,20	0,15		0,86			0	12	0	0	306,00	0,00	27,00	
01/10/2013	SAINT-MARTINIEU	LE BOURG	7,40	0,17		0,15			0	0	0	0	274,00	0,00	46,00	
01/10/2013	SAINT-VICTOR	PARC MECATRONIC	8,10	0,18		0,17			0	0	0	0	301,00	0,00	18,00	
08/10/2013	DOMERAT	HAMEAU DE RICROS	7,80	0,18		0,18			0	0	0	0	300,00	0,00		
05/11/2013	LA CHAPELAUDE	LE BOURG	7,20	0,22		0,18	12,00		0	1	1	0	279,00	0,00	66,00	0,90
05/11/2013	LIGNEROLLES	LE BOURG	7,70	0,18		0,22			0	3	0	0	277,00	0,00	47,00	
05/11/2013	SAINT-MARTINIEU	LE BOURG	7,70	0,25		0,18			1	3	2	0	279,00	0,00	68,00	
14/11/2013	LA CHAPELAUDE	LE BOURG	7,10	0,34		0,25			0	0	0	0	256,00	0,00		

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES--> unité de mesure---> Limites maxi ----> références maxi ----> références mini ---->	PH unité pH	TURBNFU NFU	FET µg/l	MN µg/l	BSIR n/100mL	CTF n/100mL	ECOLI n/100mL	STRF n/100mL	CDT25 µS/cm	NH4 mg/L	ALTMICR µg/l	CLITEMG mg/L
14/11/2013	SAINT-MARTINIEN	LE BOURG		9,00 6,50	2,00	200,00	50,00	0	0			1100,00 200,00	0,10	200,00	0,20
28/11/2013	HURIEL	LE BOURG		7,20	0,28		11,00	0	0	0	0	258,00	0,00		
02/12/2013	ARCHIGNAT	LE BOURG		7,30	0,72	32,00	18,00	0	0	0	0	194,00	0,00	167,00	
02/12/2013	DOMERAT	SECTEUR BRIGNAT - LE CROS		7,10	0,20			0	0	0	0	376,00	0,00	55,00	
02/12/2013	HURIEL	LE BOURG		7,10	0,23			0	0	0	0	301,00	0,00	0,00	
02/12/2013	HURIEL	LE BOURG		7,20	0,91			0	0	0	0	221,00	0,00	188,00	

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : RESEAU SAINT-VICTOR
Détail des prélèvements :

Date du prél.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES		PH	TURBNFU	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	NH4	AS	CLITEMG
			unité de mesure	---										
			Limites maxi	---->										
			éférences maxi	---->										
références mini	---->													
11/02/2013	SAINT-VICTOR	LE BOURG			9,00	2,00	0	0	0	0	1100,00	0,10	10,00	0,20
					6,50						200,00			
02/04/2013	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS			7,30	0,26	0	0	0	0	259,00	0,00		0,50
28/05/2013	SAINT-VICTOR	LE BOURG			8,00	0,39	0	0	0	0	317,00	0,00		
10/06/2013	SAINT-VICTOR	LE BOURG			7,70	0,24	0	0	0	0	277,00	0,00		
22/07/2013	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS			7,70	0,15	0	0	0	0	334,00	0,00		0,69
12/08/2013	SAINT-VICTOR	LE BOURG			7,80	0,21	0	0	0	0	329,00	0,00		
03/09/2013	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS			7,20	0,14	0	0	0	0	318,00	0,00	0,00	
01/10/2013	SAINT-VICTOR	LE BOURG			7,80	0,24	0	0	0	0	314,00	0,00	0,00	
09/12/2013	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS			7,90	0,18	0	0	0	0	306,00	0,00	0,00	1,00
					7,30	0,44	0	0	0	0	298,00	0,00		

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION
Nom de l'installation : R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

Détail des prélèvements :

Date du pré.	Commune du point de surveillance	Nom du point de surveillance	PARAMETRES-->		PH	TURBNFU	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	NH4	ALTMICR	CLITEMG
			unité de mesure---	Limites maxi ---->										
04/03/2013	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON	9,00	2,00	7,40	0,36	0	0	0	0	1100,00	0,10	200,00	0,20
			6,50		6,50						200,00			
02/04/2013	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON	8,00	0,42	8,00	0,42	0	0	0	0	236,00	0,06	11,00	0,00
28/05/2013	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON	8,40	0,25	8,40	0,25	0	0	0	0	229,00	0,00	17,00	
10/06/2013	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON	8,10	0,17	8,10	0,17	0	0	0	0	230,00	0,00	38,00	
16/07/2013	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON	7,60	0,27	7,60	0,27	0	0	0	0	235,00	0,00	46,00	
02/09/2013	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON	7,70	0,36	7,70	0,36	0	0	0	0	231,00	0,00	50,00	
01/10/2013	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON	7,60	0,18	7,60	0,18	0	0	0	0	246,00	0,00	57,00	
05/11/2013	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON	7,90	0,15	7,90	0,15	0	0	0	0	255,00	0,00	45,00	
10/12/2013	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON	7,30	0,67	7,30	0,67	0	0	0	0	272,00	0,00	38,00	
											280,00	0,00	17,00	

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP SAINT-VICTOR

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Carbone organique total	3,96 mg/L C	25/03/2013	00050954		2,00
Carbone organique total	4,23 mg/L C	23/07/2013	00051887		2,00
Carbone organique total	4,35 mg/L C	12/11/2013	00053037		2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	12/11/2013	00053037	1,00	2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : **4**

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

UDI RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
Escherichia coli /100ml -MF	1 n/100mL	10/06/2013	00051608		0,00
Escherichia coli /100ml -MF	1 n/100mL	05/11/2013	00053192		0,00
Escherichia coli /100ml -MF	2 n/100mL	05/11/2013	00053086		0,00

Nombre de dépassement des limites de qualité : 3

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Aluminium total µg/l	898 µg/l	15/01/2013	00050639		200,00
Aluminium total µg/l	805 µg/l	17/06/2013	00051644		200,00
Aluminium total µg/l	419 µg/l	15/07/2013	00051952		200,00
Aluminium total µg/l	413 µg/l	06/08/2013	00052186		200,00
Aluminium total µg/l	486 µg/l	03/09/2013	00052488		200,00
Bactéries coliformes /100ml-MS	2 n/100mL	10/06/2013	00051608		0,00
Bactéries coliformes /100ml-MS	12 n/100mL	01/10/2013	00052810		0,00
Bactéries coliformes /100ml-MS	1 n/100mL	05/11/2013	00053192		0,00
Bactéries coliformes /100ml-MS	3 n/100mL	05/11/2013	00053085		0,00
Bactéries coliformes /100ml-MS	3 n/100mL	05/11/2013	00053086		0,00
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	1 n/100mL	05/11/2013	00053086		0,00
Chlorite en mg/L	0,33 mg/L	28/05/2013	00051762		0,20
Chlorite en mg/L	0,38 mg/L	15/07/2013	00051952		0,20
Chlorite en mg/L	0,90 mg/L	05/11/2013	00053192		0,20
Coloration	19,4 mg/L Pt	03/09/2013	00052488		15,00
Conductivité à 25°C	166 µS/cm	10/06/2013	00051610	200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	168 µS/cm	10/06/2013	00051608	200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	156 µS/cm	17/06/2013	00051644	200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	185 µS/cm	12/08/2013	00052289	200,00	1100,00

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Conductivité à 25°C	186 µS/cm	12/08/2013	00052290	200,00	1100,00
Conductivité à 25°C	194 µS/cm	28/11/2013	00053295	200,00	1100,00
Turbidité néphélobométrique NFU	3,75 NFU	15/01/2013	00050639		2,00
Turbidité néphélobométrique NFU	4,28 NFU	17/06/2013	00051644		2,00
Turbidité néphélobométrique NFU	3,25 NFU	15/07/2013	00051952		2,00
Turbidité néphélobométrique NFU	5,90 NFU	03/09/2013	00052488		2,00

Nombre de dépassement des références de qualité : **25**

UDI RESEAU SAINT-VICTOR

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Chlorite en mg/L	0,50 mg/L	11/02/2013	00050821		0,20
Chlorite en mg/L	0,69 mg/L	10/06/2013	00051749		0,20
Chlorite en mg/L	1,0 mg/L	01/10/2013	00052889		0,20

Nombre de dépassement des références de qualité : **3**

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

MCA **LES PATUREAUX - MEL. 8 PUIITS**

prélèvements réalisés en : 2013

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
PESTOT	Total des pesticides analysés	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			5
PHOSMET	Phosmet	µg/l	B	0,00	0,00	0,00	1			2

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

TTP

SAINT-VICTOR

prélèvements réalisés en : 2013

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
A2H	Atrazine-2-hydroxy	µg/l	T1	0,01	0,01	0,01	1			0,1
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1		200	0,1
AMPA	AMPA	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
AS	Arsenic	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	3			10
ATRZ	Atrazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
BENFURA	Benfuracarbe	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	3		0	0,1
CALCOC2	Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	qualit.	T1	4,00	4,00	4,00	1	H. Exigences !	1	2
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T1	267,00	303,67	327,00	3		200	1100
CL	Chlorures	mg/L	T1	19,90	23,53	26,30	3		250	2
COT	Carbone organique total	mg/L C	T1	3,96	4,18	4,35	3		2	0
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	3	H. Exigences !		
DFF	Diflufenicanil	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	3		0	
DIU	Diuron	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
FET	Fer total	µg/l	T1	33,00	50,67	84,00	3		200	0
FIPRO	Fipronil	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
FMG	Fluorures mg/L	mg/L	T1	0,35	0,35	0,35	1			0,1
GPST	Glyphosate	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			1,5
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T1	0,00	46,33	130,00	3			0,1
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T1	0,00	66,00	195,00	3			
MN	Manganèse total	µg/l	T1	12,00	13,33	16,00	3		50	
MTMI	Métamitron	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	3		0,1	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T1	0,00	0,00	0,00	3			0,1
NO3	Nitrates (en NO3)	mg/L	T1	5,80	6,30	7,10	3			50
PESTOT	Total des pesticides analysés	µg/l	T1	0,00	0,01	0,01	2			0,5
PH	pH	unité pH	T1	7,32	7,73	8,09	3		6,5	9
PHOSMET	Phosmet	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	2			0,1
SO4	Sulfates	mg/L	T1	10,50	16,83	20,50	3		250	
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T1	0,00	0,00	0,00	3			0
TAC	Titre alcalimétrique complet	°F	T1	8,10	8,93	10,20	3			
TBZH	Hydroxyterbutylazine	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			0,1
TH	Titre hydrotimétrique	°F	T1	8,20	9,80	10,79	3			
THM4	Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	T1	0,00	0,00	0,00	1			100
TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	T1	0,13	0,17	0,22	3		2	

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

prélevements réalisés en : 2013

UDI RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	0,00	122,58	898,00	40	H. Exigences !	200	0
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,02	1,00	41	H. Exigences !	0	0
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T	156,00	255,24	376,00	42	H. Exigences !	200	1100
CLITEMG	Chlorite en mg/L	mg/L	T	0,33	0,54	0,90	3	H. Exigences !	0,2	0
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,50	12,00	42	H. Exigences !	0	0
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,10	2,00	42	H. Exigences !	200	0
FET	Fer total	µg/l	T	0,00	19,71	68,00	7			
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	0,00	92,57	300,00	42			
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	0,00	52,60	300,00	42			
MN	Manganèse total	µg/l	T	0,00	5,80	18,00	5			
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,01	0,09	42		50	0,5
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,02	0,06	3		0,1	10
PB	Plomb	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	3			
PH	pH	unité pH	T	6,90	7,29	8,50	43		6,5	9
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	42			0
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,11	0,74	5,90	42	H. Exigences !	2	0

UDI RESEAU SAINT-VICTOR

prélevements réalisés en : 2013

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
AS	Arsenic	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	3			10
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	9		0	0
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T	259,00	305,78	334,00	9		200	1100
CLITEMG	Chlorite en mg/L	mg/L	T	0,50	0,73	1,00	3	H. Exigences !	0,2	0
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	9		0	0
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	9		200	0
FET	Fer total	µg/l	T	17,00	17,00	17,00	1			
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	4,00	105,67	300,00	9			
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	0,00	87,56	300,00	9			
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	9		0,1	0,5
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1			10
PB	Plomb	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1			
PH	pH	unité pH	T	7,20	7,63	8,00	9		6,5	9
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	9			0
TURBNFU	Turbidité néphélobométrique NFU	NFU	T	0,14	0,25	0,44	9		2	0

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

UDI **R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER**

prélèvements réalisés en : 2013

CODE DU PARAMETRE	LIBELLE DU PARAMETRE	UNITE	Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE MESUREE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE DE QUALITE mini - maxi	LIMITES DE QUALITE mini - maxi
ALTMICR	Aluminium total µg/l	µg/l	T	11,00	35,44	57,00	9		200	
BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	9		0	
CDT25	Conductivité à 25°C	µS/cm	T	229,00	246,00	280,00	9		200	
CLITEMG	Chlorite en mg/L	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1		1100	
CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	9		0,2	
ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	9		0	
FET	Fer total	µg/l	T	20,00	20,00	20,00	1		200	0
GT22_68	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	T	11,00	139,44	300,00	9			
GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	T	4,00	40,00	116,00	9			
NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	T	0,00	0,01	0,06	9		0,1	
NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	T	0,00	0,00	0,00	1			0,5
PB	Plomb	µg/l	T	0,00	0,00	0,00	1			10
PH	pH	unité pH	T	7,30	7,00	8,40	10		6,5	
STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	T	0,00	0,00	0,00	9		9	
TURBNFU	Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU	T	0,15	0,31	0,67	9		2	0

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

- **** Les eaux distribuées ont présenté une bonne qualité bactériologique sur les réseaux St-Victor et Montluçon. Par contre, elles ont été ponctuellement contaminées sur le réseau Prat ; je vous engage à vérifier régulièrement les taux résiduels de produits de désinfection sur vos réseaux.
- **** Pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques, les limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique ont été respectées sauf pour :
- les paramètres **TURBIDITE** et **NITRITES** en sortie de la station de Prat.
 - Pour ce qui concerne les références de qualité, les résultats n'ont pas évolués par rapport aux années précédentes, elles ne sont pas satisfaites pour les paramètres Carbone Organique Total (COT), Chlorites et Equilibre Calco-carbonique sur les 3 réseaux.
 - Des dépassements occasionnels ont également été constatés pour l'Aluminium, la Turbidité et la Conductivité sur le réseau Prat.
- **** La nouvelle filière de traitement a été mise en route en mars 2014, elle devrait permettre d'assurer la production d'une eau répondant à toutes les exigences de qualité.

RAPPORT ANNUEL DE SYNTHÈSE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

**** Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le SIVOM doit :**

--- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations et le respect des mesures prises pour la protection des ressources.

--- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique).

--- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (article 6 de la loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 et décret du 28 Septembre 2007).

**** Toutes les informations relatives aux installations doivent figurer dans un fichier sanitaire ; toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique).**

**** Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).**

UGE : 0041 S. P. E. C.

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : S. P. E. C.

Adr : 6, Impasse des Richardes

03380 HURIEL

2013

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
003000211	PRAT - LE CHER	ACT	8000	O	TE	03/12/2009	18/02/2008	08/03/2011	25/02/2013	50 %
Indice consolidé /UGE										50,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
003000287	PRAT	TTP	6000	13		14	2
Total				13		14	2
Taux de conformité				100,0 %		85,7 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

UGE : 0034 SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Dest : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Adr : 4, Rue du Moulin de Lyon

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

03380 HURIEL

2013

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
003000195	LES PATUREAUX - PUIITS N° 1	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000196	LES PATUREAUX - PUIITS N° 2	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000197	LES PATUREAUX - PUIITS N° 3	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000198	LES PATUREAUX - PUIITS N° 4	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000199	LES PATUREAUX - PUIITS N° 5	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000200	LES PATUREAUX - PUIITS N° 6	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000201	LES PATUREAUX - PUIITS N° 7	ACT	150	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000202	LES PATUREAUX - PUIITS N° 13	ACT	400	O	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
Indice consolidé /UGE										80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
003000285	SAINT-VICTOR	TTP	900	3		4	
003000381	RESEAU SAINT-VICTOR	UDI	1795	9		9	
003000382	RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER	UDI	19671	42	3	44	
003000384	R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER	UDI	1836	9		9	
Total				63	3	66	
Taux de conformité				95,2 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU SAINT-VICTOR

Bilan 2013

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressources

Vous êtes alimentés par le mélange de 8 captages, en nappe d'accompagnement du Cher, situés sur la commune de :

SAINT-VICTOR

Autorisation par arrêté préfectoral du 05/12/1983

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

SAINT-VICTOR - SAINT-VICTOR

Traitement physico-chimique simple et désinfection

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 13 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

3 valeurs mesurées : mini. : 8,20 °F - maxi. : 10,79 °F - moyenne : 9,80 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

1 valeur mesurée : mini. : 0,35 mg/L - maxi. : 0,35 mg/L - moyenne : 0,35 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

3 valeurs mesurées : mini. : 5,8 mg/L - maxi. : 7,1 mg/L - moyenne : 6,3 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,01 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Autres Paramètres

paramètres permettant d'évaluer le fonctionnement du traitement

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

Dans l'eau distribuée, pour les paramètres Chlorites, Carbone Organique Total, et Equilibre Calcocarbonique, les résultats ne sont pas satisfaisants.

Conclusion

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2011 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
d'Auvergne

Délégation territoriale de l'Allier
20, Rue Aristide Briand
CS 500 33 - 03400 YZEURE
tel : 04 70 48 36 29
ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution
R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

Bilan 2013

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

GOUR DU PUY - PRISE D'EAU -
MONTLUCON

Autorisé par arrêté préfectoral du 19/07/2010

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

GOUR DU PUY - STATION -
MONTLUCON

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 21 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

12 valeurs mesurées : mini. : 5,94 °F - maxi. : 11,21 °F - moyenne : 8,62 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,11 mg/L - moyenne : 0,03 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini. : 2,9 mg/L - maxi. : 15,0 mg/L - moyenne : 8,4 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,19 µg/l - moyenne : 0,08 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité

Présence ponctuelle de traces de produits phytosanitaires.

Autres paramètres

paramètres permettant d'évaluer le fonctionnement du traitement

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

Dans l'eau distribuée, pour les paramètres Chlorites, Carbone Organique Total et Equilibre Calcocarbonique, les résultats ne sont pas satisfaisants. La modification de la filière de traitement est en cours pour améliorer ces résultats.

Conclusion

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2011 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
d'Auvergne

Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03400 YZEURE
tel : 04 70 48 36 29

ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution R. MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

Bilan 2013

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

GOUR DU PUY - PRISE D'EAU -
MONTLUCON

Autorisé par arrêté préfectoral du 19/07/2010

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

GOUR DU PUY - STATION -
MONTLUCON

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 21 valeurs mesurées : 100,0 %
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

12 valeurs mesurées : mini. : 5,94 °F - maxi. : 11,21 °F - moyenne : 8,62 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,11 mg/L - moyenne : 0,03 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini. : 2,9 mg/L - maxi. : 15,0 mg/L - moyenne : 8,4 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,19 µg/l - moyenne : 0,08 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité

Présence ponctuelle de traces de produits phytosanitaires.

Autres paramètres

paramètres permettant d'évaluer le fonctionnement du traitement

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

Dans l'eau distribuée, pour les paramètres Chlorites, Carbone Organique Total et Equilibre Calcocarbonique, les résultats ne sont pas satisfaisants. La modification de la filière de traitement est en cours pour améliorer ces résultats.

Conclusion

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2011 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
d'Auvergne

Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03400 YZEURE
tel : 04 70 48 36 29

ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

Bilan 2013

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressources

Vous êtes alimentés par 2 captages

BARRAGE DE SIDIAILLES - SIDIAILLES

Autorisation en cours

PRAT - LE CHER - TEILLET-ARGENTY

Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2013

Traitements

Votre eau est traitée par la station de :

PRAT - TEILLET-ARGENTY

Traitement complet - eaux de surface

TRAITEMENT SIDIAILLES - SIDIAILLES

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 66 valeurs mesurées : 95,5 %
Maximum : 2 germes/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de qualité satisfaisante.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

24 valeurs mesurées : mini. : 5,06 °F - maxi. : 17,00 °F - moyenne : 12,48 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

8 valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,09 mg/L - moyenne : 0,04 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire.

Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

24 valeurs mesurées : mini. : 1,8 mg/L - maxi. : 16,3 mg/L - moyenne : 9,7 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

8 valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,05 µg/l - moyenne : 0,01 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Autres paramètres

paramètres permettant d'évaluer le fonctionnement du traitement

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

Dans l'eau distribuée, pour les paramètres Chlorites, Carbone Organique Total et Equilibre Calcocarbonique, les résultats ne sont pas satisfaisants.

La nouvelle filière de traitement sera mise en route en mars 2014 et permettra d'améliorer ces résultats.

Conclusion

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2011 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.ars.auvergne.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

ars
Agence Régionale de Santé
d'Auvergne

Délégation territoriale de l'Allier
20 Rue Aristide Briand
CS 50033 - 03400 YZEURE
tel : 04 70 48 36 29
ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

TABLEAU RECAPITULATIF DU BILAN DE LA QUALITE DES EAUX

SYNDICAT DE PRODUCTION DES EAUX DU CHER

ANNEE 2013

NOM ET TYPE D'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE					CHIMIE							
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		TENEUR MOYENNE CHLORITES (en mg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)	EVOLUTION par rapport à l'année précédente
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes					
STATION DE PRAT	13	0	0%	2	15%	14	2	14%	13	93%	0,97*	7,20	=

* Habituellement les teneurs en chlorites sont mesurées en réseau ; en 2013, elles ont, également, été mesurées en sortie de station (2 mesures). La moyenne obtenue en réseau en 2013 (en prenant en compte les concentrations obtenues sur les principaux réseaux alimentés par le SPEC : Réseau Prat - Rive Gauche du Cher, Réseau Prat - Région minière et réseau Haut-Cher) est de : 0,66 µg/l.

REMARQUES:

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.

- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

Evolution des Nitrates

Légende

↘	↘	Diminution de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l ; > 5 mg/l)
↗	↗	Augmentation de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l ; > 5 mg/l)
=	=	Pas ou peu (1 mg/l) de variation de la teneur moyenne

R = $\frac{\text{Nbre analyses non conformes} \times 100}{\text{Nbre d'analyses prises en compte}}$

0 < R < 10 : Eau de bonne qualité bactériologique

10 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée

30 < R < 60 : Eau régulièrement contaminée, mauvaise qualité bactériologique

R > 60 : Eau chroniquement contaminée, très mauvaise qualité bactériologique

TABLEAU RECAPITULATIF DU BILAN DE LA QUALITE DES EAUX - SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

ANNEE 2013

NOM DE L'INSTALLATION	BACTERIOLOGIE						CHIMIE						
	Nbre ANALYSES PRISES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		Nbre ANALYSES EN COMPTE	Limites de qualité		Références de qualité		TENEUR MOYENNE CHLORITES (en mg/l)	TENEUR MOYENNE NITRATES (en mg/l)	EVOLUTION par rapport à l'année précédente
		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes		Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes			
STATION DE SAINT-VICTOR	3	0	0%	0	0	0%	0	0%	3	75%	-	6,30	↗
RESEAU SAINT-VICTOR	9	0	0%	0	9	0%	0	0%	3	33%	0,73	-	
RESEAU PRAT	42	3	7%	5	42	12%	0	0%	12	29%	0,66 *	7,20 *	=
RESEAU MONTLUCON	9	0	0%	0	9	0%	0	0%	0	0%	1,35 *	8,40 *	=

REMARQUES :

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

Evolution des Nitrates :

Légende

↘	↙	↗	=
Diminution de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l ; > 5 mg/l)			
Augmentation de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l ; > 5 mg/l)			
Pas ou peu (1 mg/l) de variation de la teneur moyenne			

<p>R= Nbre analyses non conformes x 100 Nbre d'analyses prises en compte</p> <p>0 < R < 10 : Eau de bonne qualité bactériologique 10 < R < 30 : Eau ponctuellement contaminée 30 < R < 60 : Eau régulièrement contaminée , mauvaise qualité bactériologique R > 60 : Eau chroniquement contaminée, très mauvaise qualité bactériologique</p>

* : valeurs moyennes mesurées sur les installations alimentées par ce réseau